

Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 12 avril 2023 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Francine Létourneau, vice-présidente et mairesse de Nominique;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de La Macaza;
Monsieur Denis Lacasse, administrateur et maire de Rivière-Rouge.

Étaient également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 12 avril 2023 est ouverte à 17h35.

2.

2023.04.009 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023
- 4- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2023.
- 5- Adoption du règlement d'emprunt 012-2023 décrétant l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordures avec chargement latéral et un emprunt de 383 000 \$
- 6- Concordance de l'amortissement comptable avec l'article 11 de l'entente intermunicipale créant la Régie
- 7- Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2022
- 8- Dépôt du rapport des opérations pour l'année 2022
- 9- Affectation du surplus provenant de l'année 2022
- 10- Demande d'admission de la municipalité de Lac Sagouay
- 11- Demande d'admission de la municipalité de L'Ascension
- 12- Demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM)
- 13- Période de questions
- 14- Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Lacasse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2023.04.010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, monsieur André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2023.04.011 APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de février et mars 2023:

Comptes	Février 2022	Mars 2022	Total
Astus inc.	91.98 \$	91.98 \$	183.96 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	1 317.50 \$	1 918.30 \$	3 235.80 \$
CLR Exel Radio	126.19 \$	126.19 \$	252.38 \$
CNESST		65.02 \$	65.02 \$
Dépanneur l'Essentiel	345.46 \$	293.65 \$	639.11 \$
Extincteur Laurentides	119.11 \$		119.11 \$
Harnois Énergie	4 597.42 \$	5 232.43 \$	9 829.85 \$
La Capitale	1 240.07 \$	1 240.07 \$	2 480.14 \$
Municipalité de La Macaza	29 297.54 \$		29 297.54 \$
Pièces d'auto Rivière-Rouge	986.84 \$	1 704.14 \$	2 690.98 \$
RIDR	1 598.57 \$		1 598.57 \$
SAAQ	9 507.95 \$		9 507.95 \$
Salaires et remises gouvernementales	20 539.51 \$	19 522.94 \$	40 062.45 \$
Sébastien Gordon	240.00 \$		240.00 \$
Services de paie Desjardins	115.75 \$	113.98 \$	229.73 \$
Visa	15.43 \$	70.77 \$	86.20 \$
Total	70 139.32 \$	30 379.47 \$	100 518.79 \$

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

**2023.04.012 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 012-2023 DÉCRÉTANT
L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ÉQUIPÉ D'UNE BENNE À ORDURE
AVEC CHARGEMENT LATÉRAL ET UN EMPRUNT DE 383 000 \$**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 606 du code municipal du Québec, la Régie peut contracter des emprunts pour réaliser son objet;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominingue et de La Macaza créant la régie de collecte environnementale de la Rouge;

CONSIDÉRANT QUE les camions actuellement opérés par la Régie sont utilisés au maximum de leur capacité durant la période estivale;

CONSIDÉRANT l'augmentation prévisible des collectes au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire maintenir un niveau de service constant même en cas de bris majeurs des équipements;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts réalisée par le secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement d'emprunt 012-2023 décrétant l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordures avec chargement latéral et un emprunt de 383 000 \$.

Le règlement est dispensé de lecture, tous les administrateurs déclarent en avoir reçu une copie et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉE

6.

2023.04.013 CONCORDANCE DE L'AMORTISSEMENT COMPTABLE AVEC L'ARTICLE 11 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CRÉANT LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE l'article de 11 de l'entente intermunicipale créant la Régie encadre le partage des actifs de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021.09.046 définissait un taux et une méthode d'amortissement qui ne concordait pas avec ceux de l'entente intermunicipale créant la Régie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité

D' la résolution 2021.09.046 et d'établir que l'amortissement annuel des biens immeubles soit de 5% du coût total de l'achat et de la construction de ces biens, après avoir diminué ce coût du montant des subventions reçues.

QUE l'amortissement annuel des biens meubles soit de 10% du coût total de l'achat et de la construction de ces biens, après avoir diminué ce coût du montant des subventions reçues.

ADOPTÉE

7.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022

Le rapport du vérificateur et les états financiers pour l'année se terminant au 31 décembre 2022 sont déposés au conseil d'administration. Le secrétaire-trésorier atteste de la véracité des états financiers déposés.

8.

DÉPÔT DU RAPPORT DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Le directeur général dépose le rapport des opérations pour l'année 2022 au conseil d'administration.

9.

2023.04.014 AFFECTATION DU SURPLUS PROVENANT DE L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'un excédent de fonctionnements de 59 776 \$ est disponible selon les états financiers de l'année 2022 déposés au conseil d'administration par le vérificateur externe;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de maintenir des quotes-parts uniformes tout en tenant compte des coûts d'entretien et de réparation qui augmenteront au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'utilisation de 30 000 \$ du fonds affecté à l'entretien et aux réparations au cours de l'année 2022 par la résolution 2022.011.052;

CONSIDÉRANT l'objectif d'ajouter 25 000 \$ du surplus de l'année 2022 au fond réservé pour l'entretien et les réparations des véhicules de collecte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité

D'affecter 55 000 \$ de cet excédent à l'entretien et aux réparations des véhicules à venir au cours des prochaines années.

ADOPTÉE

10.

2023.04.015 DEMANDE D'ADMISSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC SAGUAY

CONSIDÉRANT la résolution reçue de la municipalité de Lac Sagway demandant son admission à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de l'entente intermunicipale créant la Régie encadre l'adhésion d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la prise en compte dans le calcul du droit d'entrée de l'article 11 de l'entente intermunicipale créant la Régie;

CONSIDÉRANT la date de début des collectes demandée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande d'admission à la Régie de la municipalité de Lac Sagway et que les collectes sur le territoire de la municipalité de Lac Sagway débutent le 1^{er} janvier 2024.

QUE la municipalité de Lac Sagway verse un droit d'entrée de 0 \$ aux fins de participation à l'actif mobile de la Régie étant donné que la valeur résiduelle des immobilisations, à la fin de 2023, correspondra au solde à verser au règlement d'emprunt.

CETTE acceptation étant conditionnelle à la réception d'un avis favorable de la part de tous les membres de la Régie.

ADOPTÉE

11.

2023.04.016 **DEMANDE D'ADMISSION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

CONSIDÉRANT la résolution reçue de la municipalité de L'Ascension demandant son admission à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de l'entente intermunicipale créant la Régie encadre l'adhésion d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la prise en compte dans le calcul du droit d'entrée de l'article 11 de l'entente intermunicipale créant la Régie;

CONSIDÉRANT la date de début des collectes demandée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande d'admission à la Régie de la municipalité de L'Ascension et que les collectes sur le territoire de la municipalité de L'Ascension débutent le 1^{er} janvier 2024.

QUE la municipalité de L'Ascension verse un droit d'entrée de 0 \$ aux fins de participation à l'actif mobile de la Régie étant donné que la valeur résiduelle des immobilisations, à la fin de 2023, correspondra au solde à verser au règlement d'emprunt.

CETTE acceptation étant conditionnelle à la réception d'un avis favorable de la part de tous les membres de la Régie.

ADOPTÉE

12.

2023.04.017 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

CONSIDÉRANT le projet de la Régie de construire un garage municipal sur le chemin du Parc Industriel à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT les coûts élevés de construction de ce projet;

CONSIDÉRANT un préavis favorable d'admissibilité reçu du ministère.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité

DE faire une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

ET d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents requis pour donner pleine valeur à la présente.

ADOPTÉE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

13.

2023.04.018 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame Francine Létourneau

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 12 avril 2023 soit levée à 17h44.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Monsieur, Yves Bélanger

Monsieur André Séguin